

Accueil périscolaire et de loisirs avec l'Ifac



En mars dernier 2021, la Municipalité a engagé la procédure,

très encadrée, d'appel à candidatures pour le renouvellement de la Délégation de service public du périscolaire et de l'accueil de loisirs pour la période 2022/ 2025. Les offres reçues en juin ont nécessité d'engager plusieurs séances de négociations avec chaque candidat afin de faire préciser certains points importants.

Le choix final, arrêté par la Commission de Délégation de Service Public fin novembre et validé par le conseil municipal du 25 novembre 2021 s'est porté sur l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (Ifac) [1], candidat qui a le mieux répondu aux exigences de qualité recherchées : son offre est la plus créative, avec une riche valeur éducative qui renouvellera les pratiques actuelles, avec, entre autres, un protocole spécifique pour les jeunes handicapés.

Conformément à la loi, l'Ifac a l'obligation de reprendre le personnel actuel, aux mêmes conditions d'emploi.

L'Ifac est une association au rayonnement national, connue et reconnue dans le domaine de l'animation et de l'encadrement des jeunes. Elle succède ainsi à la MJC dont le contrat s'arrête le 31 décembre 2021.

Son offre reprend les prestations dont bénéficiaient les enfants avec la MJC : accueil du matin, animation pendant le temps de restauration scolaire, TAP et garderie, **et ajoute de l'aide aux devoirs en fin de journée de 16h45 à 17h45**. Cette nouvelle prestation, **sans augmentation de prix**, permettra aux enfants qui restent tard au périscolaire de faire leurs devoirs dans un environnement encadré et ainsi de profiter pleinement de la vie familiale une fois rentrés chez eux.

Inscriptions :

Les parents peuvent inscrire leurs enfants :

- **Via le portail famille** [2]
- **Par mail** : voreppe.animation@dso.ifac.asso.fr [3]

Télécharger la fiche d'inscription [4]

Télécharger la fiche de renseignements [5]

Pour correspondre avec l'Ifac, vous pouvez utiliser les moyens de contact suivants :

- Par mail : voreppe.animation@dso.ifac.asso.fr [3]
- Par téléphone : 06 68 53 13 51

Le site Internet **<https://www.ifac.asso.fr/voreppe>** [2] **qui donnera accès au portail famille, sera accessible à partir du 22 décembre** prochain.

Vous pourrez y trouver notamment les programmes des différentes animations de TAP.

L'Ifac et la MJC, en lien étroit avec la Municipalité, mettent tout en œuvre pour que la transition induite par le changement de prestataire se fasse dans les meilleures conditions pour assurer ainsi la continuité du service périscolaire.

Tweet [6]



Connexion



Flux RSS



Nous suivre sur Twitter



Nous suivre sur

Facebook



Mentions légales



Contact

Source URL:<https://www.voreppe.fr/article/accueil-p%C3%A9riscolaire-et-de-loisirs-avec-lifac>

Liens

[1] <https://www.ifac.asso.fr/> [2] <https://www.ifac.asso.fr/voreppe>

[3] <mailto:voreppe.animation@dso.ifac.asso.fr>

[4] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/inscription_a_lannee_1.pdf

[5] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/fiche_de_renseignement.pdf [6] <http://twitter.com/share>